



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service environnement et risques
Bureau forêt, chasse, nature

ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **22 MAI 2024**

MOTIVATIONS

Projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département du Cher

Le projet d'arrêté préfectoral a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 19 avril au 10 mai 2024 inclus.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Il ressort de cette consultation qu'aucune personne ne s'est prononcée sur ce projet d'arrêté.

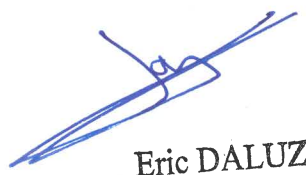
Deux modifications ont été apportées pendant la consultation du public à l'annexe 1 concernant le plan de gestion sanglier dans le Cher, afin de compléter les phrases suivantes :

- article 3 : « Le suivi des prélèvements est assuré par un bilan de fin de saison demandé à chaque attributaire de plan de chasse, et par un bilan en fin de période pour les bénéficiaires d'autorisation de chasse anticipée **ou de prolongation de chasse en avril et mai.** »
- article 6 : « Mise en application du plan de gestion sanglier : Ces mesures ne concernent **ni les parcs, ni les enclos cynégétiques.** »

Pour information, les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), qui s'est réunie le 2 mai 2024, ont émis un avis favorable à la majorité sur ce projet modifié d'arrêté.

Aucune modification n'a été apportée au projet d'arrêté suite à la consultation du public.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,



Eric DALUZ